

MÉMOIRE présenté suite au
FORUM SUR LES REDEVANCES MINIÈRES
Tenu le 15 mars 2013 – HEC Montréal

Paul-Henri Couture

Laval, le 19 mars 2013

1. J'ai assisté au Forum sur les redevances minières qui a été tenu à l'initiative du gouvernement du Québec le 15 mars 2013 à l'école des HEC à Montréal.
2. Comme plusieurs, je n'ai pu exprimer mon point de vue en raison du temps limité disponible pour les interventions du public.
3. J'ai écrit ce bref mémoire pour vous faire part de mon point de vue personnel en tant que citoyen et professionnel engagé dans le secteur des ressources naturelles au cours des trois dernières décennies.
4. D'abord rappelons une vérité essentielle qui a été très bien rendue par un grand chansonnier québécois Monsieur Gilles Vigneault :

Fer et Titane (1961)

Fer et titane
Sous les savanes
Du nickel et du cuivre
Et tout c'qui doit suivre
Capital et métal
Les milliards et les parts
Nous avons la jeunesse
Et les bras pour bâtir
Nous avons le temps presse
Un travail à finir
Nous avons la promesse
Du plus brillant avenir
...

La présence d'une ressource minérale est la condition nécessaire mais loin d'être suffisante à la mise en exploitation d'une mine. Le capital humain dont le Québec est richement pourvu et qui fait sa réputation dans le secteur minier à l'échelle internationale, ainsi que le capital financier sont deux composantes essentielles à la valorisation de la ressource. Cette ressource minérale n'a aucune valeur économique pour le Québec et, plus spécifiquement, pour ses collectivités locales si elle n'est pas mise en valeur. L'exemple du fer est patent. Malgré l'abondance de cette ressource au Québec, il n'y a eu qu'une seule nouvelle mine mise en exploitation dans les quarante dernières années.

Parcours professionnel

5. J'ai œuvré à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse de dépôt) pendant 26 ans. J'ai été, entre autres, vice-président principal – Ressources naturelles (énergie, pâtes et papiers et secteur minier) à la division des placements privés. À ce titre, j'ai été à l'origine de deux initiatives dans le secteur minier. En 2009, j'ai joint, à titre de président, le Fonds de gestion Sentient du Canada ltée, filiale du Groupe Sentient.
6. En 1996, La Caisse de dépôt en association avec trois autres institutions québécoises, dont la Société québécoise d'exploration minière (Soquem), avait examiné la possibilité de créer un fonds minier dédié à la mise en valeur et au développement de gîtes miniers. Ce projet a été abandonné considérant le très faible nombre de projets miniers en phase de développement à cette époque.
7. En 1997, la Caisse de dépôt a pris l'initiative de former, en s'associant avec la Soquem, la société Sodémex afin de constituer un portefeuille de sociétés minières en phase d'exploration au Québec. Cette société est gérée depuis sa création par monsieur Denis Landry, géologue et ancien vice-président exploration de Soquem. Sodémex est depuis plusieurs années détenue à 100% par la Caisse de dépôt. Sodémex a réalisé des rendements élevés au bénéfice de son actionnaire la Caisse de dépôt qui représente, à un titre ou un autre, l'ensemble des québécois.
8. Sodémex, entre autre, était actionnaire de :
 - a) Mines Virginia, une société d'exploration québécoise présidée par monsieur André Gaumont, lors de la découverte et de la vente du projet aurifère Éléonor et,
 - b) de Osisko lors de la mise en valeur du gîte Canadian Malartic localisé en Abitibi.
9. Canadian Malartic est devenue une mine en exploitation en 2011 après des investissements supérieurs à 1 milliard de \$. Osisko est un grand succès de l'entrepreneuriat québécois.
10. Le projet Éléonor sera mis en production en 2014, dix ans après sa découverte, par son propriétaire Goldcorp après des investissements supérieurs aussi à 1 milliard de \$.
11. L'expérience a démontré que moins de 0,1% des projets d'exploration ont conduit à la mise en exploitation d'une mine. C'est un secteur à haut risque pour les

investisseurs et ceux-ci cherchent à le mitiger par la diversification. Le cycle complet, de la découverte à celui de l'exploitation, se compte à l'échelle décennale. C'est un cycle lent qui est sujet à bien des aléas.

12. En 2001, la Caisse de dépôt et d'autres investisseurs institutionnels québécois ont été les principaux bailleurs de fonds à l'origine de la création du Groupe Sentient (Sentient), un fonds d'investissement minier dédié à l'investissement, à l'étape de la mise en valeur, du développement et de la mise en production de mines. Sentient œuvre à l'échelle internationale.
13. Les deux principaux bureaux sont localisés respectivement à Sydney (Australie) et Montréal (Québec). Ces bureaux ont été ouverts en même temps en 2001.
14. Depuis 2001, Sentient a levé un cumul de 2,7 milliards de \$ auprès d'une quarantaine d'investisseurs institutionnels à l'échelle planétaire : fonds de dotation d'universités, gestionnaires de fonds de pension, fonds souverains, etc.
15. Sentient détient des investissements sur les cinq continents : Amérique du Nord (chromite, bicarbonate de soude, uranium...) Amériques centrale et latine (or, argent, cuivre, fer, lithium...) Scandinavie et Europe (uranium et or...); Afrique et Asie (or, titane...) Australie (or, plomb, fer, géothermie, gaz...)
16. Depuis 2001, malgré la présence d'un bureau à Montréal et d'une capacité financière d'investissement, Sentient a investi moins de 1% de ses capitaux au Québec. La concurrence pour la sélection de projets est internationale. À cette échelle, le Québec est un producteur marginal. Il faut bien en être conscient et évaluer nos avantages comparatifs avant d'apporter des changements qui pourraient avoir pour conséquence de nous marginaliser encore davantage.

Le secteur minier et le Québec

17. L'institut Fraser procède à un classement annuel selon l'opinion exprimée par des dirigeants de sociétés minières d'ici et de l'étranger.

Rang en 2012 (sur une évaluation de 96 pays et régions minières)	Potentiel Minéral (1)	Rang +/- en 5 ans	Politiques Minières (P.Minières) (2)	Rang +/- en 5 ans	Sous-composite de P.Minières Régime fiscal Actuel (3)
Québec	26	-25	11	-10	39
Ontario	17	+4	16	-6	25
Terre-Neuve et Labrador	14	-5	18	-13	24
Australie Occidentale	9	+1	15	+6	57

(1) Ce Classement tient compte du potentiel géologique perçu.

(2) Ce classement est fonction de la réglementation, du régime fiscal, des risques politiques...perçus.

(3) Perception du régime fiscal pris isolément.

18. Avec un potentiel minéral jugé inférieur, le Québec a maintenu, malgré un important déclin relatif ces dernières années, une excellente réputation auprès des opérateurs miniers en raison de ses politiques minières. Il est à noter que le régime fiscal actuel est déjà considéré comme relativement punitif. Le gouvernement veut inspirer sa réforme sur les redevances de l’Australie dont le potentiel minéral et les politiques minières sont globalement considérés plus favorables qu’au Québec. En 2011, le niveau des investissements dans le secteur minier Australien a été supérieur à 40 milliards \$, soit un facteur de 10x les investissements dans le secteur minier au Québec. Notre modèle de comparaison n’est pas en vérité comparable. Il faut en être conscient.

19. Un pays ou une région minière peut améliorer ses chances par ses politiques ou, au contraire, prendre des mesures qui favorisent ses concurrents. À titre d’exemple, l’Australie a éloigné le capital chinois en : a) imposant des restrictions sur la propriété jugées à tort ou à raison discriminatoires, b) en modifiant son régime fiscal pour imposer une redevance aux nouvelles mines de fer susceptibles d’être financées par des intérêts souvent chinois sans l’imposer aux opérateurs existants (Rio T. –BHP). La Chine qui veut sécuriser l’approvisionnement de ses aciéries et affaiblir le cartel des trois producteurs dominants a pratiqué depuis une politique de diversification du risque en s’associant, entre autres, à des projets au Brésil, en Afrique et dans la Fosse du Labrador.

20. Le Québec compte à peine 15 mines de minerais métalliques en exploitation. C'est moins de la moitié des mines en exploitation en Ontario avec qui nous partageons un contexte géologique commun.
21. Des 15 mines en exploitation au Québec, seulement deux sont des mines de fer. C'est la moitié des mines de fer en exploitation au Labrador (Terre-Neuve) avec qui nous partageons aussi une géologie commune connue sous le nom de la Fosse du Labrador. Actuellement, le projet de développement le plus avancé, propriété de la société Alderon, est localisé non pas au Québec mais au Labrador (Terre-Neuve). L'Australie compte 136 mines de fer et +/- 400 mines au total. Nous ne faisons pas encore tout à fait le compte...
22. **Le Québec est en déficit de mines en exploitation.**
23. **Il n'y aura aucun système de redevances qui tienne s'il n'y a pas une masse critique de mines en exploitation.**
24. Historiquement, il est bon de rappeler que des activités de deuxième et troisième transformation ont suivi la découverte et la mise en valeur de gîtes miniers et non l'inverse. Ce sont les conditions de marché qui dictent en réalité où sont localisées des opérations de deuxième et troisième transformation et non des politiques d'incitatifs ou de pénalisation fiscales.
25. Le secteur de l'extraction minière est vital pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Le secteur procure des emplois de qualité, de haute-technicité et sont fort bien rémunérés. Le document de consultation préparé par les autorités gouvernementales fait mention d'un salaire annuel moyen dans le secteur minier de respectivement 96 000\$, de 108 000\$ et de 110 000\$ pour chacune de ces trois régions. Madame Johanne Jean, rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a rendu son témoignage sur les chaires de recherches de haut calibre et de réputation internationale qu'abrite son université en lien avec les activités du secteur minier. La vitalité du secteur minier au même moment où le secteur du bois et des pâtes et papiers s'effondrait a à lui seul évité une catastrophe économique pour nos régions-ressources. Celles-ci n'ont pas le luxe d'économies diversifiées comme Montréal. Monsieur Gérald Lemoyne, maire de Lebel-sur-Quévillon et de la municipalité de la Baie-James et porte-parole de l'Union des municipalités du Québec pour le secteur des ressources naturelles, a

vigoureusement fait valoir les conséquences potentiellement désastreuses de politiques mal avisées sur les communautés locales. Je tiens à remercier Monsieur Lemoyne pour son témoignage fort éloquent des bienfaits d'une exploitation minière responsable pour nos communautés. C'est un point de vue trop rarement entendu en milieu urbain.

26. Les investissements miniers, selon le document de consultation préparé par le ministère (p.10), ont été à chaque année et au cumulatif (24,1 milliards \$) largement supérieurs aux profits générés par l'industrie minière sur la période de 2000-2012. L'industrie minière tant à l'étape de l'exploration que du développement-mise en exploitation est un important importateur de capitaux étrangers qui vient soutenir les économies locales et du Québec dans son ensemble.

Le Québec et son régime fiscal

27. Les sociétés minières sont sujettes aux mêmes impôts et taxes que toute autre société faisant affaire au Québec.
28. Les sociétés minières sont en plus sujettes à un régime de droits miniers pour l'utilisation d'une ressource minérale qui appartient à l'ensemble des québécois.
29. Au Québec, le régime actuel de droits miniers (redevances) du secteur est de 16% sur les profits. Ce niveau de taxation est déjà supérieur à celui de la majorité des provinces canadiennes dont l'Ontario qui est à 10%.
30. **Il faut noter que depuis la modification du régime en 2010, il n'y a pas eu d'annonce de construction d'une seule nouvelle mine au Québec.** Les projets qui étaient déjà en cours de réalisation se sont en général poursuivis. Il y a quelques mois, la société Cliff a toutefois cessé ses travaux d'expansion à sa mine de fer du Lac Bloom en raison de la détérioration des conditions du marché et de coûts d'exploitation plus élevés que prévus.
31. L'industrie minière prétend que le régime de droits miniers actuel est en situation d'équilibre.
32. Le gouvernement du Québec a indiqué qu'il poursuivait les objectifs suivants :

- a) Obtenir une redevance minimale de toute mine exploitée au Québec. Il faut donc comprendre qu'une mine même non-rentable devrait payer une redevance.
 - b) Le gouvernement veut toucher une redevance progressive qui augmenterait sa part en cas de bénéfices jugés exceptionnels.
 - c) Le gouvernement veut s'assurer d'un revenu minimum garanti.
33. Le gouvernement a fait part qu'il veut introduire un régime hybride basé sur la valeur brute de la production (ad valorem) en addition au régime basé sur les profits. La réforme du gouvernement du Québec s'inspire de l'Australie qui est un producteur minier d'envergure dont la production d'or, de nickel, de zinc et de fer représente de 10% à 17% de la production mondiale. La production du Québec de ces mêmes métaux varie entre 0,7% et 1,5% et sa part de marché a été décroissante dans la dernière décennie.
34. Le gouvernement propose une redevance de 5% de la valeur brute du minerai extrait. En 2011, une année exceptionnelle pour l'industrie, le document ministériel précise que le régime actuel a généré l'équivalent de 5,9% de la valeur brute de la production (VBP) des sociétés minières ayant payé de l'impôt minier et de 4,8% de l'ensemble des sociétés minières, rentables et non-rentables, au Québec.
35. Une étude préparée à la demande de l'industrie par KPMG-SECOR-FMC précise que cette redevance de 4,8% en 2011 est nettement supérieure à la moyenne de 0,6%, de la période 1995-2009.
36. Il faut donc comprendre que le minimum recherché par le gouvernement du Québec est supérieur à la somme payée par l'industrie lors de l'année exceptionnelle de 2011.
Un tel régime n'est pas viable et condamne nos régions-ressources à un avenir de mendicité.
37. L'industrie minière a fait valoir que tout régime de redevances doit être adapté aux particularités géologiques, à sa structure de coûts d'exploitation et de transport. Les coûts d'exploitation des mines du Québec sont en général élevés ce qui est un fait connu de tous. Le Québec est la région productrice la plus éloignée des marchés asiatiques qui sont seuls en croissance. La Chine consomme maintenant de 40% à 60% de l'ensemble des métaux produits sur la planète.

38. L'industrie minière a fait valoir qu'un régime de droits ad valorem est particulièrement préjudiciable au Québec parce qu'un tel système ne tient pas compte:
- a) des coûts de production relativement élevés,
 - b) de la rentabilité des entreprises dont certaines sont déjà vulnérables,
 - c) de la très forte sensibilité aux variations de prix de nos producteurs miniers,
- et qu'il ne favorise pas l'exploitation optimale de nos ressources minières.
39. Des participants au Forum ont fait valoir qu'on ne pouvait se fier aux données avancées par l'industrie car celles-ci manquaient de transparence et, qu'en conséquence, il faudrait commander des études indépendantes.
40. Des participants de l'industrie minière ont fait valoir, les faits étant les faits, qu'ils n'avaient aucune objection à attendre le résultat d'études complémentaires indépendantes.
41. Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie et madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles ont fait valoir lors de leur exposé respectif qu'ils étaient suffisamment informés pour aller de l'avant sans attendre et ce, d'autant que le changement au régime de droits miniers avait fait l'objet d'une promesse électorale lors de la dernière élection.
42. Dans les circonstances, il ne nous reste plus qu'à examiner le changement de régime proposé en fonction des objectifs poursuivis par le gouvernement. Le document gouvernemental (p.16) précise que le régime hybride "...vise à limiter le risque de ne recevoir aucune recette lorsque la rentabilité de la société minière n'est pas au rendez-vous. Ce régime présente les mêmes avantages et inconvénients que les régimes qui le composent". Il nous faut donc trouver un moyen de comparer la valeur-ajoutée de la composante ad valorem au régime actuel de droits miniers basé sur les profits.
43. Nous sommes privilégiés. Le document gouvernemental a fait cette évaluation dans un tableau intitulé : "Évaluation qualitative de la performance des différents types de redevances et impôts par rapport aux principaux objectifs fiscaux du gouvernement" (p.16) Ce sont bien les objectifs du gouvernement uniquement et non pas ceux de l'industrie. Voici le sommaire de ce tableau :

	Ad valorem (Basé sur la valeur brute de la production)	Basé sur le profit (régime actuel)
Maximisation des recettes	Moyen	Élevé
Base d'imposition optimale	Moyen	Élevé
Efficacité de l'allocation économique	Faible	Élevé
Stabilité des recettes	Moyen	Faible
Équité	Faible	Moyen
Transparence	Moyen	Faible
Efficacité administrative	Élevé	Très faible

44. Le gouvernement nous démontre dans son propre document de consultation que le changement qu'il s'apprête à proposer est, selon ses propres critères, largement inférieur au régime actuellement en vigueur sur des dimensions fondamentales d'équité du régime, de maximisation des recettes gouvernementales et d'efficacité économique. Le régime ad valorem est cependant plus facile à administrer et procure des recettes fiscales plus stables mais inférieures sur la durée au régime actuel.
45. **L'industrie minière et le gouvernement du Québec, partant de leurs objectifs respectifs, arrivent à la même conclusion : le changement proposé est à la fois défavorable au secteur minier et à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.**
46. Il est vrai que le gouvernement actuel avait fait une promesse électorale de changer le régime de droits miniers qui était jugé inadéquat sur la base de présomptions sans doute justifiées à l'époque considérant le scepticisme ambiant. Cette analyse ne tient plus dans le cas spécifique du régime de droits miniers.

47. Le gouvernement du Québec doit faire preuve du leadership nécessaire pour expliquer la situation réelle et faire confiance au jugement de ses citoyens. Nous ne pouvons en espérer moins du parti de René Lévesque qui récusait de façon véhémement toute manifestation de populisme et qui a eu ces paroles célèbres : “Les faits sont têtus”.
48. Monsieur Jacques Parizeau, économiste et ex-premier ministre du Québec a déjà publiquement exprimé qu’il croyait le régime actuel adéquat mais qu’il favorisait une participation plus importante des intérêts québécois au capital des entreprises. C’est une avenue porteuse comme projet de société si elle demeure dans des paramètres acceptables de capacité financière et de tolérance au risque.

Conclusion

49. **Le régime actuel de redevances est équitable.** Il est toujours possible d’optimiser un régime fiscal en préservant un équilibre entre les prélèvements fiscaux de toute nature d’une part, et les preneurs de risques d’autre part. La part maximale des prélèvements fiscaux est évaluée à 35%-40% par certains. Le régime fiscal actuel est déjà dans cette fourchette au Québec.
50. **Toute modification éventuelle devra tenir compte de la situation réelle de notre industrie dans le monde et tenir compte des risques réels qu’elle pourrait faire encourir aux collectivités locales. Ce n’est pas une considération secondaire.**
51. **Il est anormal que les communautés locales, régionales (MRC) et autochtones selon le cas, n’aient pas encore droit à un partage prédéterminé de cette redevance qui pour l’instant revient entièrement au gouvernement du Québec. C’est une anomalie qui doit être corrigée au plus tôt. La détermination du partage de la redevance selon des critères transparents devrait être la réelle priorité de l’examen du régime de redevances.**
52. **Un partage de la redevance entre les autorités locales et le Québec favoriserait grandement et sans nul doute, l’acceptabilité sociale des projets miniers.**
53. **L’alliance du capital humain et financier dans un cadre juridique et réglementaire stable et équitable est seule à même de favoriser la mise en valeur de nos ressources minières sur la durée.**

54. L'intérêt bien compris du Québec en général, de nos régions-ressources en particulier et de l'industrie coïncident et ne s'opposent pas. Ceux qui ne le réalisent pas n'ont malheureusement rien compris. Fer et Titane...

Merci.